



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 JUILLET 2024**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 2 juillet 2024

**L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.**

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, M. BERNARD Alain, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

**Absent(s) : /**

**Procuration(s) :**

Mme BATAILLE Anne donne procuration à Mme REDO Fabienne.

Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme PAJOT Christine.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Gilles CLOTTES a été nommé secrétaire de séance.

---

**025 / 2024 - OBJET : PROJET IMPLANTATION ANTENNE TELEPHONIQUE - CONVENTION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie.

En effet, SFR exploite des réseaux de télécommunications sur le territoire français et souhaite procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20240709-0252024-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024

Il est proposé d'accepter l'installation de cette antenne relais sur la parcelle de la station d'épuration et de contracter avec la société SFR pour les modalités techniques et financières de l'espace occupé.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

**17 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne par procuration, Mme CAMPOY Marina par procuration, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard par procuration, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra par procuration)

**02 voix CONTRE** (M. BERNARD Alain et M. LAFFORGUE Guy)

**00 ABSTENTIONS**

- **Donner un avis favorable à l'installation d'une antenne relais SFR ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière, le 16 juillet 2024**

**Le Maire,  
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20240709-0252024-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024